

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1385

présenté par
M. Adam, rapporteur thématique

ARTICLE 17

À l'alinéa 67, substituer aux mots :

« de ces articles »,

les mots :

« desdits articles L. 131-1-1, L. 131-1-2, L. 131-4 et L. 131-5, L. 132-5-4 et L. 134-1 ainsi que de la section 1 *bis* du chapitre II du titre III du livre I^{er} du code des assurances ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.